

ACTION URGENTE

MYANMAR. DES PASTEURS KACHINS ONT ÉTÉ LIBÉRÉS À LA FAVEUR D'UNE AMNISTIE

Dumdaw Nawng Lat et Langjaw Gam Seng, deux pasteurs kachins, ont été libérés à la faveur d'une amnistie présidentielle le 17 avril 2018. Les deux hommes étaient détenus depuis décembre 2016 pour des raisons liées au rôle qu'ils ont joué dans une visite organisée dans la ville de Monekoe (nord de l'État chan) pour montrer à des journalistes les destructions causées par des attaques aériennes imputées à l'armée birmane.

Dumdaw Nawng Lat et Langjaw Gam Seng, deux pasteurs kachins, ont été libérés de la prison de Lashio (État chan, Myanmar) le 17 avril 2018. Ils ont été libérés sans condition dans le cadre d'une grâce présidentielle de 8 490 prisonniers, notamment des prisonniers d'opinion et des personnes détenues arbitrairement.

Ces deux hommes ont été arrêtés en décembre 2016 et détenus par l'armée pendant un mois, sans être inculpés ni pouvoir contacter un avocat et leur famille. Leur arrestation a eu lieu peu après qu'ils eurent aidé à organiser une visite fin novembre 2016 pour montrer à des journalistes un site où ont eu lieu des attaques aériennes imputées à l'armée birmane. Ils ont été inculpés au titre de l'article 17(1) de la Loi de 1908 relative aux associations illégales et au titre de la Loi de 2012 relative aux importations et aux exportations. Amnesty International pense que ces chefs d'accusations étaient sous-tendus par des considérations politiques et qu'ils étaient liés au rôle que ces hommes ont joué dans la dénonciation des violations des droits humains commises par l'armée birmane.

Le 27 octobre 2017, ils ont été reconnus coupables et condamnés à deux ans et trois mois d'emprisonnement. Dumdaw Nawng Lat a été condamné à deux années supplémentaires d'emprisonnement pour « diffamation » en vertu de la section 500 du Code pénal birman à la suite d'une interview qu'il a accordée à un journal, dans laquelle il a évoqué ces attaques aériennes.

Bien qu'Amnesty International salue la libération de Dumdaw Nawng Lat et Langjaw Gam Seng, il n'en reste pas moins qu'ils n'auraient, de toute façon, jamais dû être emprisonnés.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la quatrième mise à jour de l'AU 13/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa16/7554/2017/fr/>

Noms : Dumdaw Nawng Lat et Langjaw Gam Seng
Hommes

Informations complémentaires sur l'AU 13/17, ASA 16/8247/2018, 20 avril 2018

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

